



## ANNEXE 6 - CALCUL DE LA TA ET DE LA RAP

**SURFACE TAXABLE :** La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades dont on déduit les vides et trémies et les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

**CALCUL DE LA TA :** De manière générale, le montant de la TA. s'obtient en multipliant la surface taxable de la construction ou de l'aménagement par une valeur forfaitaire fixée annuellement par arrêté ministériel et par le taux voté par la commune et le Conseil départemental .

Un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables pour certaines opérations :

- Les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes
- Les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'État
- Les locaux à usage industriel ou artisanal
- Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes
- Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale
- Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale

Le calcul de la RAP est adossé à celui de la TA. Il s'effectue en multipliant la surface taxable de la construction ou de l'aménagement par un taux arrêté au niveau national (0,40 %).

### Exemple de calcul :

**Construction d'une maison individuelle à usage de résidence principale de 120m<sup>2</sup> en 2017 : projet sans prêt aidé – commune avec taux de TA 3 % + taux départemental 1,8 % +taux RAP 0,40 %**

#### **Calcul :**

##### **Part communale :**

$$100 \text{ m}^2 \times 705/2^* \times 3 \% = 1\,057 \text{ €}$$

$$20 \text{ m}^2 \times 705 \times 3 \% = 423 \text{ €}$$

##### **Part départementale :**

$$100 \text{ m}^2 \times 705/2^* \times 1,8 \% = 634 \text{ €}$$

$$20 \text{ m}^2 \times 705 \times 1,8 \% = 254 \text{ €}$$

##### **RAP :**

$$100 \text{ m}^2 \times 705/2^* \times 0,40 \% = 141 \text{ €}$$

$$20 \text{ m}^2 \times 705 \times 0,40 \% = 56 \text{ €}$$

**TOTAL = 2 565 €**

**\* Le projet bénéficie pour les 100 premiers m<sup>2</sup> de l'abattement de 50 % sur la valeur forfaitaire**